



**COMMUNE DE GRANDE-SYNTHE**

**PROCES VERBAL**

**DU**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**EXTRAORDINAIRE**

**Séance du 11 mai 2010**

## **PRESENTS :**

M. Damien CAREME, Maire ;

Mmes, MM. Nicole FOURICQUET, Gérald CORMIER, Corinne MARTIN, Patrick EECKHOUDT, Nadine ODOT, Ahmed CHERIET, Sandrine ESPOSITO, Martial BEYAERT, Sélima CHABAB, Olivier BERTHE , Adjoints ;

Mmes, MM., Nicolle LUSTRE, Jean-Christophe PLAQUET, Evelyne HAEGMAN, Chaabani LASOA, Marie-Line VANDENBOSSCHE, Jean-Claude MORET, Corinne MOREL, Didier BOMMELAERE, Nadia ZEMBILGOTIAN, Khaled EL AMRANI, Ellen LEBECQUE, Patrick GARNIER, Sabrina KHELLAF, Eric FONTAINE, Christelle COUSEIN, Fabien GHEERARDYN, Félix TERTULLIANI, Delphine AJUTO, Jean-Claude AUBRUN, Karima TOUIL, Féthi RIAH, Monique MERLEN, Nathalie BENALLA Conseillers Municipaux.

## **POUVOIRS :**

Mmes, MM., Chaabani LASOA à Selima CHABAB, Christelle COUSEIN à Nicole FOURICQUET, Sabrina KHELLAF à Sandrine ESPOSITO, Fabien GHEERARDYN à Nicolle LUSTRE jusqu'à son arrivée

**EXCUSEE :** Mme Geneviève WILLOT

**DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL DU 11 MAI 2010**

- 1. Création d'une Société Anonyme d'Economie Mixte Locale TV Côte d'Opale.***
- 2. Décision modificative de crédits dépenses- Budget Principal***

**Monsieur le Maire propose que le secrétaire de la séance soit Monsieur Patrick EECKHOUDT à qui il demande de procéder à l'appel des élus.**

Monsieur le Maire :

*Avant d'entamer l'ordre du jour de notre Conseil Municipal, je voudrais souhaiter la bienvenue à Laurent PIDOUX qui est le nouveau Directeur Général des Services, qui a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> mai dernier en remplacement de Jean-Luc MIERZEJEWSKI qui avait fait valoir ses droits à la retraite. Laurent PIDOUX est arrivé dans notre collectivité il y a plus de trois ans maintenant. Il a occupé les fonctions de Directeur de Cabinet, puis de Directeur Général Adjoint des services à l'Administration aux Finances et au Personnel, et puis il a, depuis le 1<sup>er</sup> mai, accepté d'assumer à mes côtés les fonctions de Directeur Général des Services. Je l'en remercie et je lui souhaite une longue carrière dans cette collectivité, dans ses nouvelles fonctions.*

*Je vous remercie d'avoir répondu présent à cette invitation un peu particulière, une nouvelle fois, et je m'en excuse, mais c'est quelque chose qui s'impose à nous. Je vais essayer de vous expliquer synthétiquement pourquoi nous en sommes là aujourd'hui.*

*Vous savez que j'avais reçu une délégation au sein de la communauté urbaine pour les réseaux très haut débit et pour la télévision d'agglomération. Les deux sont liés puisque avec l'arrivée d'une boucle haut débit sur l'agglomération, son but était de faire arriver des opérateurs alternatifs qui n'étaient pas dans tous les endroits de l'agglomération et donc il y avait ce qu'on appelait des zones blanches, cette boucle va se terminer, elle va entrer en service définitivement au mois de septembre. Il y a déjà une grosse accroche aujourd'hui, notamment aussi auprès du monde économique qui se connecte et qui demande du très haut débit et ça amène aussi le très haut débit à côté des armoires de France Telecom qui sont les derniers maillons avant d'attaquer les particuliers, même si tout ne sera pas résolu par ce problème, une bonne partie des soucis que nous rencontrons sur l'agglomération sera résolue par cette boucle numérique. Je vous rappelle que l'arrivée de ces opérateurs crée l'émergence de ce qu'on appelle les « box » chez les abonnés, c'est-à-dire le triple play, la téléphonie, internet haut débit et la télévision numérique sur un boîtier, et que là aussi, c'était une raison pour laquelle la communauté urbaine avait investi dans cette boucle numérique, c'est qu'elle permettait, abonnement et communication, grosso modo de gagner 60 €uros par mois, puisqu'on était à 90 €uros d'un côté et qu'on arrivait à un abonnement à 30 €uros de l'autre côté, tout compris. Donc c'était, par rapport à la population et au pouvoir d'achat de la population, un investissement qui était important aux yeux des élus de l'agglomération. L'émergence des « box », la télévision par satellite fait aussi que, les télévisions ne sont transmises sur les « box » que si elles sont émises par voie hertzienne, c'est-à-dire que les télévisions historiques que nous avons à Grande-Synthe, sur le réseau câblé, à Delta TV sur le réseau câblé aussi sur le SIVOM de l'Aa ou à ID 7, qui ne sont transmises que sur les réseaux câblés, ne sont pas reprises dans la liste des chaînes qui sont diffusées sur ces « box » là ; ça c'est la partie haut débit de distribution, ce qui fait que nous aurons de moins en moins à Grande-Synthe de personnes qui regarderont la télévision si elle se branchent sur les « box » comme c'est le cas partout en France. Il y avait parallèlement à ça, dans ce projet à l'origine des télévisions à l'échelle de l'agglomération, qui est un vieux projet, puisque j'avais déjà eu, dans le cadre de ma vie professionnelle à faire une proposition dans le cadre du contrat d'agglomération en 1989, une télévision à l'échelle de l'agglomération puisque nous possédions déjà ces trois médias que sont l'ASTV, Delta et ID 7 sur Dunkerque ; ça n'avait pas vu le jour pour différentes raisons, mais je pense qu'il était important aujourd'hui que nous unissions nos moyens et dans les faits d'ailleurs c'est ce que les chaînes faisaient puisqu'il y avait un certain nombre d'émissions qui étaient faites en collaboration : 1, 2, 3 pluriel ou comme les émissions qu'on enregistre au Palais du Littoral, Couleurs Littoral, ou d'autres manifestations de cinéma pour faire la promotion d'événements culturels sur l'agglomération ou autre. Et, avec le passage à la TNT, il était, puisqu'on s'orientait vers cette télévision d'agglomération, il était indispensable que nous figurions sur la TNT pour pouvoir être reçus*

par l'ensemble des téléspectateurs à l'échelle du territoire. La fréquence TNT qui était envisagée à l'époque c'est sur l'émetteur du Mont des Cats sur lequel, dans le plan de fréquence du Mont des Cats, il y avait forcément une fréquence qui était allouée à une chaîne locale sur laquelle nous étions candidats, et nous l'avions fait savoir au nom de la communauté urbaine, il y a un an et demi pratiquement, en faisant un courrier de pré-candidature auprès du CSA. Entre deux, le conseil supérieur de l'audiovisuel, il y a un autre émetteur qui se situe à Boulogne, le mont Lambert, parce que justement avec les monts qui arrivent dans le Boulonnais, ils ne reçoivent pas correctement par le Mont des Cats, donc il y a un relais à Boulogne sur Mer et plutôt que d'être sur deux fréquences séparées, le CSA a décidé que les deux émettraient sur la même fréquence, et donc, on ne peut pas postuler à l'un sans postuler forcément à l'autre émetteur. Ce qui a revu le projet de l'agglomération à l'échelle du littoral, de notre littoral Nord Pas de Calais en fait, donc sur les agglomérations de Dunkerque, de Calais, de Boulogne et même de Saint-Omer. J'ai donc, après avoir consulté le Président de la communauté urbaine, qui est aussi le Président du Syndicat mixte de la Côte d'Opale, rencontré les différentes agglomérations, donc le Président de la communauté d'agglomération du Calaisis, le Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Omer, la CASO, celui de la communauté d'agglomération de Boulogne, pour leur faire part de ce projet qui était porté par tout le monde. J'ai même rencontré les Présidents des Chambres de Commerce, parce qu'il faut aussi que les acteurs économiques soient intéressés par ce projet là. et on est arrivé naturellement à faire en sorte que les 4 agglomérations, même si on n'a reçu que trois courriers aujourd'hui d'appui à cette candidature pour des raisons de plannings et d'agendas, cette télévision aura vraiment un rayonnement à l'échelle de l'ensemble du littoral Nord Pas de Calais et on est même aujourd'hui, parce qu'on a pris des contacts avec des médias qui sont en Belgique, il y a deux télévisions belges qui sont WTV et l'autre nom m'échappe, qui sont aussi intéressées pour rentrer dans ce projet là, parce qu'avec la couverture des deux émetteurs, Mont des Cats et Boulogne, on est sur un territoire qui rassemble une bonne partie de la Belgique et donc on est sur un bassin de 1 100 000 à 1 200 000 habitants pour ces émissions. Vous savez qu'il y a une « télévision régionale » qui a été lancée il y a un peu plus d'un an qui s'appelle WEO, WEO qui est fait entre la Région et le groupe Voix du Nord, lui est intéressé par la fréquence de Boulogne, parce qu'à Boulogne, ils ne reçoivent pas WEO compte tenu des difficultés de réception dont je vous parlais tout à l'heure. Donc le groupe Voix du Nord s'est aussi rapproché de nous pour pouvoir reprendre un certain nombre de ses émissions dans ce que nous proposons dans la future télévision du Littoral Nord Pas de Calais. Alors, une fois qu'on a réuni tous ces acteurs, après avoir été voir aussi des acteurs qui pourraient être supports d'émissions thématiques tels que le Palais de l'Univers, Nausicaa à Boulogne, tel que le Château musée de Boulogne sur Mer, comme le musée de la dentelle à Calais, enfin bref, il y a un tas d'acteurs comme ça qui peuvent être à l'origine d'émissions thématiques, on s'est dit qu'on tenait là, la possibilité de vraiment d'avoir un outil qui soit un outil de facteur de développement de notre littoral, de sentiment d'appartenance de cohésion des habitants du littoral Côte d'Opale. L'idée étant que s'il y a cette émission, elle soit aussi reprise sur Internet, parce que c'est un média aujourd'hui qui est beaucoup utilisé notamment pour les publics jeunes ou pour les gens qui n'ont pas par exemple accès à une émission qui est à 18 h 30, généralement elle est sur le net, donc les gens vont voir l'émission en différé à un autre moment, et de se préparer aussi aux technologies qui arrivent d'avoir des formats d'émissions qui soient relayés par les téléphones mobiles, vous savez qu'aujourd'hui ça se développe de plus en plus la télévision sur la téléphonie mobile. Et ça, ça permettrait au Littoral Côte d'Opale d'être diffusé dans le monde entier et d'être reçu dans le monde entier, donc, c'est un véritable, et c'est comme ça que les acteurs économiques entre autres le perçoivent aussi, un véritable vecteur de développement de notre littoral Nord Pas de Calais. On attendait l'appel à candidatures du CSA avec les partenaires. L'appel à candidatures a été officialisé le 20 janvier, il n'a été publié au Journal Officiel que le 27 février et à partir de là il a fallu commencer à se mettre en route pour la forme juridique que ça prendrait, etc... ça a été compliqué parce que c'est des collectivités, on voulait une télévision de service public et pas une télévision privée qui arrive sur cette fréquence là, donc les collectivités voulaient être motrices, la forme associative n'est pas souhaitée, ils souhaitent une société anonyme d'économie mixte, et on ne peut pas déposer simplement un dossier de candidature sans avoir créé cette société d'économie mixte. Le calendrier sera lequel ? Vendredi avant 17 h 00 nous devons faire acte de candidature au CSA, donc déposer un dossier « acte de candidature », il faut qu'il y ait une SAEM qui soit constituée, il faut qu'il y ait un capital qui soit bloqué sur un compte et il faut qu'il y ait les grandes orientations de ce que nous diffuserons sur cette chaîne. Ils nous déclarent dans une quinzaine de jours ou un mois, ils nous déclarent recevable, admissible à postuler sur la fréquence. A partir de là il y a un grand entretien, c'est-à-dire qu'il y a une délégation qui se rendra à Paris, auditionnée par le CSA, avec les projets concurrents, on en connaît un à l'heure actuelle, il y en aura peut être d'autres d'ici vendredi, et donc on sera auditionné devant ce conseil supérieur de

*l'audiovisuel qui nous remettra dans deux ou trois mois, qui dira et bien voilà, c'est à tel ou tel projet qu'on autorise la diffusion, voilà. Donc, cette démarche d'aujourd'hui, et ce pourquoi j'ai demandé que le Conseil se rassemble c'est parce que dans les quinze derniers jours, au moment de l'avancée du projet et du dépôt, parce qu'on a eu des retours du CSA que très récemment, il fallait qu'on ait cette société d'économie mixte alors que pendant longtemps ils nous ont dit qu'elle pouvait être en cours de constitution, il y a une quinzaine de jours, ils nous ont dit non, si elle n'est pas constituée le dossier sera déclaré irrecevable. Ce qui fait, et bien voilà, on s'est vu avec le Président de la Communauté Urbaine : difficile de convoquer un conseil communautaire, 80 membres, dans des délais très courts, j'ai proposé que ce soit la ville de Grande-Synthe qui puisse délibérer ce soir, c'est plus facile, d'un conseil municipal et on a l'histoire de l'ASTV, la plus ancienne télévision locale de France où on a montré l'exemple, donc on continue dans cette voie là. Donc, ce qu'il y a à l'ordre du jour ce soir, c'est donc d'accepter de constituer cette société anonyme d'économie mixte, de verser une partie du capital, mais dès la constitution définitive, l'enregistrement de cette SAEM, on disparaîtra complètement, la ville de Grande-Synthe, au profit des agglomérations que j'ai citées tout à l'heure, la communauté urbaine de Dunkerque, les communautés d'agglomérations de Saint-Omer, de Calais de Boulogne, le syndicat mixte de la Côte d'Opale le SMCO, pour la partie publique, et après il y a des partenaires privés, qui sont à l'intérieur déjà pressentis, il y a évidemment les différentes télévisions locales qui existent aujourd'hui sur le littoral, c'est-à-dire DELTA, ASTV, Calaisis TV, c'est déjà des outils qui existent qui sont dans le capital, il y a des clubs de sports, aujourd'hui il y en a deux qui sont identifiés parce que, pour le CSA d'avoir des clubs qui sont des représentants nationaux, c'est important de figurer dans le capital, à l'exemple de ce qu'a fait WEO avec les clubs de football par exemple, et puis, il pourrait y avoir pleins d'autres partenaires comme, je ne sais pas, un équipement culturel ou d'autres, donc il n'y a rien de figé sur la constitution, on a du le figer pour ce soir, déposer les statuts, qu'ils soient validés plus verser sur un compte courant pour bloquer la somme comme ça on aura les éléments pour que vendredi à 17 h 00, le dossier soit bouclé et déposé au CSA. Voilà, j'ai essayé de faire le plus synthétique et le plus simple possible. C'était compliqué pour vous, mais n'hésitez pas à poser des questions, je suis tout à fait prêt à y répondre. Monsieur TERTULLIANI ?*

Monsieur Félix TERTULLIANI :

*Moi j'aurais une question qui me vient à l'esprit, s'il s'agit de clubs de football ou d'associations culturelles, enfin on les considère comme privés mais ils vivent sur des fonds publics, enfin pour moi, privés c'est vraiment privés quoi.*

Monsieur le Maire :

*Mais une association comme les télévisions, elles sont en forme associative mais une association c'est considéré comme du privé dans une SAEM.*

Monsieur Félix TERTULLIANI :

*Oui, mais enfin c'est un peu curieux.*

Monsieur le Maire :

*Je ne connais pas les budgets des clubs, par exemple professionnels, mais je ne suis pas sûr qu'ils soient à plus de 50 % de fonds publics dans leurs subventions, il y a peut être moins de 50 %, je n'en sais rien donc je ne vais pas dire... mais une association est considérée comme un partenaire privé.*

*Dans les privés, vous l'avez dans la délibération, il y a, comme WEO sera un partenaire du projet et que c'est le groupe Voix du Nord derrière, il y a Voix du Nord qui est pressenti à hauteur de 9 % du capital avec la Voix du Nord, avec la Société qui gère WEO, la Société des Télévisions multi-locales, la STM, et il y a aussi un groupe belge qu'on a approché, qui a les télévisions en Belgique, qui s'appelle ROULARTA qui nous a fait savoir aussi qu'ils étaient intéressés à hauteur de 2 % ou 3 % de rentrer dans le capital. Donc, voilà, il a fallu figer pour ce soir pour qu'on délibère sur un dossier complet mais les choses, comme rien ne sera enregistré de manière définitive avant qu'on ait l'autorisation, parce que si on n'a pas l'autorisation, la SAEM disparaît, tout est redistribué et on récupère tout, donc voilà, les choses vont encore évoluer dans les semaines ou les mois qui viennent. D'autres questions ? Monsieur RIAH.*

Monsieur Féthi RIAH :

*Moi c'est plutôt une remarque, que le CSA nous force à aller vers une télévision de la Côte d'Opale, je crois que c'est une bonne chose parce que avec les « box » comme vous l'avez dit, il n'est pas évident d'avoir une visibilité sur le numérique, personnellement, moi je ne vois plus l'ASTV à cause de la « B.BOX » et même WEO, elle n'est pas très visible, on ne voit pas bien ses programmes, elle ne*

communiqué pas assez, donc on ne voit pas très bien cette chaîne et sa ligne éditoriale. Donc ce sera encore plus difficile d'exister avec le numérique, sachant qu'on passe dès 2012 ou 2011 au total numérique, donc il faut avoir une ambition claire et affichée avec des programmes qui soient compétitifs parce que face à toutes les chaînes qu'on a dans le numérique, je ne pense pas que nos programmes puissent tenir le choc, déjà WEO a déjà une expérience dans ce domaine là, et donc, premièrement je voulais parler de la visibilité des chaînes, deuxièmement, dans l'appel à candidatures du CSA il nous parle de la pluralité des expressions et des courants de pensées, je pense qu'il aurait été utile de le rédiger dans les statuts, puisque c'est un service public, moi je réitère ma position, je pense qu'une chaîne qui a un caractère public et qui est financée par des fonds publics et qui a une mission de service public doit respecter la pluralité des expressions, il ne faut pas que ce soit simplement des mots mais des actions. On l'a vu récemment, le 8 mai par exemple, je vois que le 8 mai on a fait une commémoration, la commémoration du 8 mai ce doit être un moment qui nous réunit tous, républicains que nous sommes, et je vois que toute l'opposition a quasiment disparu des écrans de la télévision ce week-end, je ne trouve pas ça normal. Donc, si c'est pour faire une télé qui sert à faire de la propagande, je n'en vois pas l'intérêt, donc, vous avez dit que l'ASTV a une expérience et qu'elle doit continuer dans ce sens là, si l'expérience de l'ASTV ça doit être de censurer l'opposition, qui réunit quand même 40 % de la population, je ne suis pas d'accord. Sur le fond du projet, je n'ai rien à dire, je suis pour qu'il y ait cette chaîne et je réitère ma demande, à savoir, celle que j'ai déjà formulée à Monsieur BOYON du CSA le respect de la pluralité des expressions sur notre territoire à Grande-Synthe, contrairement à ce qu'on a pu entendre lors du précédent conseil municipal, les conseils de quartiers ce n'est pas les réunions au PS, il y a des gens qui ne sont pas au PS et qui ont le droit d'avoir une visibilité sur notre chaîne. Enfin j'aurais aimé avoir le budget prévisionnel, enfin tout ce qui était prévu au niveau des financements parce que on va continuer à donner 640 000 €uros à l'ASTV, comment on va se retrouver au niveau de tous ces financements, est-ce que l'ASTV sera à l'intérieur de cette société d'économie mixte, donc comment, c'est une question, comment on va régler tout ça, c'est-à-dire on continuera de donner à l'ASTV 640 000 € et elle, elle dépensera cet argent dans le cadre de cette SAEM ou bien l'ASTV aura une totale indépendance et tout ça va être fondu dans une même structure et, autre question, en cas de démission, parce que là on va désigner des personnes qui vont siéger dans le conseil d'administration, en cas de démission d'une des personnes qui sont dans le projet de délibération, est-ce que le conseil municipal devra re-délibérer pour l'ensemble des personnes ou seulement pour le poste qui est à pourvoir ?

Monsieur le Maire :

Sur la dernière question, je ne peux pas vous répondre, je ne sais pas, ce qui est sûr c'est qu'il n'est pas prévu d'avoir des suppléants, titulaires et suppléants, dans la désignation d'une SAEM, ce n'est pas prévu de la sorte, donc au cas, s'il y a un démissionnaire, il sera remplacé à la séance prochaine du conseil municipal par un vote.

Monsieur Féthi RIAH :

Comme là, je vois qu'il y a un consensus, j'en suis satisfait, c'est-à-dire que Monsieur TERTULLIANI siégera au sein de ce conseil d'administration, mais si demain un membre de l'opposition perdait son siège, est-ce que vous nous assurez qu'on pourra récupérer ce siège au sein de cette structure sachant qu'on a pas le même nombre de voix, comme ce n'est pas un scrutin à liste...

Monsieur le Maire :

Oui, sauf en sachant que, je vous l'ai dit, on crée la SAEM mais on va disparaître très vite, la ville de Grande-Synthe, en tant que telle, sera relayée par les agglomérations. Là on le fait aujourd'hui pour être le porteur des parts publiques de la SAEM, mais l'objet, moi je ne vais pas, enfin la ville de Grande-Synthe vis-à-vis de je ne sais pas, de Gravelines, de Calais, de Boulogne, de Saint-Omer, on n'a pas à être présent si les autres n'y sont pas aussi, ça créerait... je n'ai pas envie de mettre les territoires en rivalité, ce n'est pas le but du jeu, au contraire, c'est de les fédérer. Donc, là l'objet de la délibération de ce soir, c'est pour nous permettre de constituer la SAEM ce soir, de déposer le dossier vendredi et les choses évolueront dans les mois qui viennent pour que la SAEM après, elle regroupe, ça va être les intercommunalités qui seront représentées pour la part publique, grosso modo celles que je citais tout à l'heure, les 4 agglomérations, le syndicat mixte de la Côte d'Opale, et après il y a les communautés de communes, parce que, comme on irrigue aussi du côté de Cassel d'Hazebrouck, il y a plein de petites communautés de communes à cet endroit là et peut être qu'il faudra leur ouvrir à elles des petites parties du capital, voilà. Enfin, je veux être très clair, il y a onze noms à désigner pour cette délibération mais ils ne resteront pas. La ville de Grande-Synthe n'a pas vocation à rester dans le capital de la SAEM, donc on va verser là, il faut 60 % des 37 000 €, je ne sais plus exactement la

somme, on le verra tout à l'heure parce qu'il faut délibérer dessus aussi, mais on se fera rembourser de cette somme là aussi, dès que la SAEM sera constituée et enregistrée de manière définitive. Sur les autres questions, sur la pluralité, moi je continue à dire qu'il y a de la pluralité à l'ASTV, vous ne l'acceptez pas mais à ce moment là il y a les autorités, mais c'est une association, c'est elle qui a l'autorisation d'émettre, c'est elle qui rend aussi des comptes au CSA, c'est elle qui est derrière. Par contre, sur la télévision, c'est un peu comme l'ASTV, on n'aura jamais les moyens, et ce n'est pas la volonté, de créer une chaîne de télévision supplémentaire, c'est-à-dire d'avoir à occuper l'espace 24 h/24 h avec des films, des rediffusions de séries américaines... parce qu'on n'aura jamais les moyens financiers. Je pense qu'il faut, le CSA dit : à minima c'est une heure de produits frais par jour, c'est vraiment le minimum pour lequel sinon ils ne donnent pas d'autorisation, une heure par jour, on le voit avec ce que font déjà les médias actuels, quand on regroupe tout ça sous une ligne éditoriale, on arrive déjà à l'heure. Donc ce n'est pas de charger encore plus les équipes qui existent mais c'est une mutualisation des moyens, et après, de diffuser sur un territoire d'1 100 000 habitants, ça va forcément nous ramener des recettes du privé parce que ça sera ouvert à la publicité, aujourd'hui à Grande-Synthe, il n'y a personne qui va, je ne sais pas, payer même 500 €uros un spot publicitaire de 30 secondes sur l'ASTV, parce que c'est trop cher pour un commerçant local puisqu'il n'est vu que sur le territoire de la ville. Quand on va étendre ça à 1 200 000 habitants, ça va les intéresser. J'ai oublié un élément tout à l'heure, c'est que, dans cette grille de programmes comme il y a WEO qui vient, WEO aura dans la tranche, rien n'est arrêté encore mais, je ne sais pas mais on va dire 18 h 00 – 18 h 30, il y aura une émission de WEO qui sera diffusée dans la grille du littoral, par contre, nous, nous aurons aussi un morceau de ce qu'on fera sur la Côte d'Opale qui sera diffusée à l'échelle régionale, donc là c'est 4 millions et un peu plus d'ailleurs parce que ça va sur la Picardie, 4 500 000 habitants qui verront aussi ce qui se passe sur la Côte d'Opale, donc en terme vraiment de vecteur de développement du territoire c'est quelque chose d'extrêmement important, mais avec des moyens, et puis en plus, vous savez que les moyens du public ils deviennent de plus en plus restreints, je pense que justement ça nous oblige aujourd'hui à plus de mise en cohérence de cet ensemble, et voilà, ça va un peu dans le sens de ce que vous souhaitiez tout à l'heure. Donc, l'idée d'occuper un créneau 24 h/24 h, c'est d'être vraiment visible avec. Moi je vous dis si jamais on a déjà un public qui est fidèle sur 15 minutes, un module de 15 minutes qui pourrait être un module qu'on diffusera après sur le téléphone, parce que 52 minutes, une émission sur le téléphone, on ne la regarde pas, des modules de 15 minutes d'informations, de petits magazines, de choses comme ça, pour moi on aura déjà un impact important et on parlera du Littoral Côte d'Opale et ce sera quelque chose d'extrêmement important. Voilà, j'espère que j'ai répondu à vos questions. Je peux mettre la délibération au vote ? Je ne vais pas vous la lire, je vous en ai expliqué en détail ce qu'elle contient.

## **DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL DU 11 MAI 2010**

### **RAPPORTEUR : Damien CAREME**

#### **Création d'une Société Anonyme d'Economie Mixte Locale TV Côte d'Opale.**

Le 26 janvier 2010 le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a lancé un appel à candidature pour l'attribution de fréquences de Télévision Numérique Terrestre (TNT) sur la zone de Boulogne-Dunkerque, la date limite des dépôts des dossiers est fixée au 14 mai 2010.

Aussi pour pouvoir candidater, il convient de constituer une Société Anonyme d'Economie Mixte Locale qui sera dénommée TV Côte d'Opale. Elle aura pour objet l'étude et l'exploitation de réseaux de télécommunication sur la Côte d'Opale, la promotion des initiatives et des réalisations locales, ainsi que le traitement de l'actualité du territoire.

Cette télévision régionale pourra ainsi valoriser les activités du territoire, leurs diversités, leurs richesses économiques, culturelles, associatives, sportives, patrimoniales.

Comme la SAEML TV Côte d'Opale n'est pas encore immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, le CSA demande au moment du dépôt du dossier que les statuts de cette société soient datés et signés et qu'une attestation de compte bloqué à hauteur de 18 500 euros soit transmise. Ces 18 500 euros doivent être détenus par les actionnaires en fonction de leur participation.

La Société d'Economie Mixte doit réunir au minimum sept partenaires publics et privés comme le prévoient les dispositions de la loi du 7 juillet 1983 codifiées dans les articles L 1521-1 et suivants du Code Général des Collectivités Publiques.

Après différents entretiens, il ressort que les actionnaires publics seront la Communauté Urbaine de Dunkerque, la Communauté d'Agglomération du Calais, la Communauté d'agglomération du Boulonnais, la communauté d'agglomération de Saint-Omer, le Syndicat Mixte de Côte d'Opale, pour les partenaires privés seraient actionnaires de la SEM la Voix du Nord, la STM (WEO), Nord Littoral, Nausicaa, ROULARTA RMM, le BCM, USDK, la SEM Télé Nord Pas de Calais, Delta TV, l'ASTV, et Calais TV.

Vu les délais très courts pour les actionnaires publics de délibérer et de statuer sur l'adhésion à cette SEM qui sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés qu'après obtention par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel de la fréquence, il est proposé que la Ville de Grande-Synthe délibère pour permettre à son maire de signer les statuts de la SEM et de s'engager la Ville pour 70% des actions, et donc de bloquer sur le compte bancaire la somme de 12 950 euros. Ces actions seront ensuite vendues aux autres partenaires publics qui ont émis des lettres d'intention, intentions qui seront confirmées par des délibérations.

Cette Société d'Economie Mixte ne deviendra effective et n'obtiendra la personnalité juridique qu'une fois que le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel aura délivré l'autorisation d'émission de fréquence, l'existence de la SAEM TV Côte d'Opale est donc soumise à cette autorisation.

***ne participent pas au vote : Damien CAREME – Gérald CORMIER – Nadine ODOT – Olivier BERTHE – Jean-Claude MORET - Corinne MARTIN – Martial BEYAERT – Ahmed CHERIET- Nathalie BENALLA – Patrick EECKHOUDT – Félix TERTULLIANI***

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

#### **DECIDE**

- d'approuver le projet des statuts joint en annexe de la SAEM TV Côte d'Opale,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires y afférents
- d'approuver la participation de la ville de Grande-Synthe au sein de cette société à hauteur de 70%, et de bloquer sur le compte bancaire la somme de 12 950 euros
- d'autoriser Monsieur le Maire dès l'immatriculation de la SAEM TV Côte d'Opale au Registre du Commerce et des Sociétés à signer tout acte nécessaire à la vente des actions aux partenaires publics
- de désigner Damien CAREME, Gérald CORMIER, Nadine ODOT, Olivier BERTHE, Jean-Claude MORET, Corinne MARTIN, Martial BEYAERT, Ahmed CHERIET, Nathalie BENALLA, Patrick EECKHOUDT Félix TERTULLIANI comme représentants de la ville de Grande-Synthe au sein du Conseil d'Administration de la SAEM TV Côte d'Opale
- d'autoriser M. le Maire à occuper le poste de président du Conseil d'Administration s'il est désigné par les membres du Conseil d'Administration de la SAEM TV Côte d'Opale

#### ***Décision modificative de crédits dépenses- Budget Principal***

##### **Monsieur le Maire :**

*Il y a qui découle de cette décision, une deuxième délibération que vous avez découvert sur table, qui n'avait pas été transmise, me dit-on, au moment de la convocation. C'est simplement, une décision modificative de crédits-dépenses. On retrouvera cette somme à la fin de l'année quand la SAEM sera créée, mais il est nécessaire de faire une écriture comptable.*

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Conseil Municipal est réuni ce jour pour approuver le projet des statuts de la nouvelle SAEM TV Côte d'Opale et autoriser la commune à participer au capital à hauteur de 70% soit 2590 actions dans un premier temps

Ces actions seront ensuite vendues aux autres partenaires publics qui ont émis des lettres d'intention

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée l'ouverture des crédits nécessaires à la réalisation de cette opération de la façon suivante :

SECTION INVESTISSEMENT/DEPENSES :

Chapitre 26 article 261 :

Participations et créances rattachées à des participations

Chapitre 23 article 2313 : immobilisations en cours

CREDITS OUVERTS :

**25 900 €**

**- 25 900 €**

***ne participent pas au vote : Damien CAREME – Gérald CORMIER – Nadine ODOT – Olivier BERTHE – Jean-Claude MORET - Corinne MARTIN – Martial BEYAERT – Ahmed CHERIET- Nathalie BENALLA – Patrick EECKHOUDT – Félix TERTULLIANI***

Oui ce qui précède et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**EMET** un avis favorable à la proposition ci-dessus

Monsieur le Maire :

*Avant de partir, je dois simplement demander aux membres qui viennent d'être désignés de rester ici, il y a une liasse de documents à signer et on doit le faire ce soir parce que ça suit le cours de tous les signataires demain et il y a dix statuts à parapher et à signer, donc je vous demanderai de rester une quinzaine de minutes, à chacun des membres. Je vous remercie en tout cas d'avoir répondu présent ce soir. Merci beaucoup.*

***L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture cette séance à 18 H 30 et donne rendez-vous à l'ensemble des élus le mardi 22 juin 2010.***